



Fédération Française des Apiculteurs Professionnels

Angers, le 2 mars 2017.

Objet : conservatoire d'abeille

Monsieur le président et cher collègue,

Vous avez publié sur votre site un cahier des charges des conservatoires d'abeilles, co-rédigé par Lionel Garnery (CNRS) et Benjamin Basso (ITSAP).

Ce cahier des charges est porté par la « Fédération européenne des conservatoires de l'abeille noire » (FEDCAN), dont M. Garnery est président, fédération soutenue essentiellement par une association environnementale, Pollinis, qui n'a pas de compétence particulière en apiculture.

Il nous semble que ce document et son application sur le terrain n'ont pas fait l'objet d'un examen suffisamment approfondi et nous nous interrogeons sur la crédibilité de cette fédération, comme sur la légitimité dans le monde apicole de son principal soutien et promoteur.

En effet, nous avons constaté qu'au prétexte de la défense de l'abeille noire, ces 2 associations développent un discours et promeuvent des actions pour le moins contestables.

Nous souhaitons aujourd'hui alerter l'Institut sur les agissements de la FEDCAN et de son principal soutien et promoteur, Pollinis.

Partout en France se multiplient des associations militantes qui s'arrogent le titre de « conservatoire d'abeille noire » alors que cette notion ne recouvre aujourd'hui aucune réalité juridique ou institutionnelle. Ces associations prônent la plupart du temps un retour en arrière vers une apiculture de cueillette et des pratiques qui sont **en contradiction avec la réalité agricole, environnementale et sanitaire actuelle.**

De nombreux apiculteurs professionnels sont confrontés à ces groupes très actifs qui revendiquent le contrôle de territoires au nom de l'abeille noire et entendent faire appliquer un cahier des charges des "conservatoires", **sans concertation avec la grande majorité des acteurs locaux.**

Ici et là certains ont obtenu des arrêtés interdisant l'introduction d'abeilles non conformes à leur idéal, arrêtés coercitifs qui sont dans la plupart des cas contestables sur le plan juridique.

Ces groupes auto-proclamés "conservatoires" s'appuient sur les théories et discours développés par la FEDCAN et Pollinis.

La FEDCAN relaie les travaux et théories du chercheur Lionel Garnery, à la fois membre fondateur, président et directeur du comité scientifique de cette association.

Les travaux de M. Garnery se fondent sur un certain nombre de postulats qui ne font l'objet d'aucun

consensus scientifique :

- l’abeille noire serait en voie de disparition imminente : à notre connaissance, aucun organisme officiel ne la considère comme plus gravement menacée que les autres sous-espèces d’apis mellifera.
 - les principaux responsables seraient les apiculteurs professionnels en important massivement des abeilles “étrangères”, par appât du gain.
 - l’abeille noire serait naturellement plus résistante à la plupart des fléaux qui affectent nos ruches.
- Et c’est faute de n’avoir pas compris cette “vérité”, que les apiculteurs subiraient de si lourdes pertes.

En conséquence, la FEDCAN et son président militent pour une fermeture des frontières, le contrôle du territoire et la multiplication de conservatoires d’abeilles noires ; ceux-ci auraient vocation à devenir des plate-formes de multiplication et de vente de reines et d’essaims, contrôlées par cette même fédération.

Le contrôle du territoire est un enjeu essentiel :

actuellement la FEDCAN et son partenaire mobilisent une grande énergie afin d’obtenir le droit d’imposer leurs règles et de poursuivre en justice les apiculteurs récalcitrants. Ces deux associations ont démarché dans ce sens le secrétariat d’état à la Biodiversité et le Ministère de l’agriculture. Jamais la profession n’a été informée ni consultée sur ce sujet.

Pour imposer leurs vues, ces associations multiplient les propos hostiles à l’égard de l’apiculture professionnelle :

outre que nous, apiculteurs professionnels, serions responsables pour une part importante de la mortalité des abeilles en Europe, elles affirment aussi que notre pratique de l’apiculture conduirait à des produits de mauvaise qualité et aurait un impact néfaste sur l’environnement et l’abeille.

Ces discours fantaisistes, voire mensongers font naître le doute dans l’esprit de nos concitoyens et participent à la déstabilisation d’une filière qui n’en a guère besoin !

Comme nous n’avons pas besoin que soit créée une nouvelle querelle opposant apiculture de loisir et apiculture professionnelle.

Afin de couper court à ce dénigrement en bloc, il nous semble nécessaire que L’ITSAP réagisse à nombre d’assertions de la FEDCAN et de ses partenaires, en apportant les réponses techniques et scientifiques adéquates.

Nous attendons aussi que l’institut se saisisse du sujet « conservatoire d’abeille » et vérifie notamment les points suivants :

- la pertinence et la faisabilité de la multiplication des conservatoires sur tout le territoire continental,
- leur compatibilité avec les réalités et les contraintes de l’apiculture professionnelle,
- l’incidence de leur implantation sur l’équilibre économique des exploitations travaillant sur les mêmes zones,
- la validité des protocoles de certification des « aspirants conservatoires » et la crédibilité de leur contrôle.

Jusqu’ici, la FEDCAN n’a jamais souhaité rencontrer les représentants du monde de l’apiculture ; aussi, nous l’avons interpellé sur la teneur de leurs discours ; vous trouverez joint une copie du courrier que nous lui avons adressé.

Nous espérons que l'institut saura apporter les éclaircissements nécessaires au rétablissement d'un débat sain sur cette notion complexe de « conservatoire ».

Vous remerciant de l'attention que vos équipes porteront à notre demande, nous vous adressons, monsieur le président et cher collègue, nos meilleures salutations apicoles.

Richard Laurance,
porte-parole de la FFAP.